AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

CENTRE-VAL DE LOIRE





AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

CENTRE-VAL DE LOIRE

L'Agence régionale de santé définit et met en œuvre la politique de santé dans la région. Elle agit sur le champ de la santé dans sa globalité: prévention et promotion de la santé, veille et sécurité sanitaires, organisation de l'offre de soins en ambulatoire et en établissements de santé, organisation de la prise en charge médico-sociale.

Elle est l'interlocutrice de tous les acteurs de santé et coordonne l'ensemble des travaux en région Centre-Val de Loire avec une forte présence territoriale.

LES PRINCIPES QUI GUIDENT L'ACTION DE L'ARS

La prévention, socle de notre système de santé. Renforcer la prévention et la promotion de la santé pour améliorer l'état de santé de la population sur le long terme.

L'organisation des parcours de santé, grâce à une meilleure coordination des acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, vise à garantir la continuité et l'accessibilité de la prise en charge de la population, en tenant compte des spécificités de chaque territoire.

L'usager, au cœur du système de santé. L'ARS régule le système de santé autour de l'usager en tenant compte notamment des inégalités sociales et territoriales en santé.

LES GRANDES MISSIONS DE L'ARS

Piloter la politique de santé publique et environnementale :

- organiser la veille et la sécurité sanitaires,
- anticiper, préparer et gérer les crises sanitaires, en lien avec les préfets,
- définir, financer et évaluer les actions de prévention et de promotion de la santé.

Coordonner les acteurs des secteurs ambulatoire, hospitalier et médicosocial, pour mieux répondre aux besoins et garantir l'efficacité du système de santé:

- faciliter l'accès aux soins pour tous,
- assurer la qualité, la sécurité des prises en charge et l'efficacité au meilleur coût en tenant compte des besoins et spécificités des territoires.



LA PRÉSENCE DE L'ARS SUR LE TERRITOIRE

LA POLITIQUE RÉGIONALE DE SANTÉ

La mise en œuvre de la politique de santé passe notamment par la définition du Projet régional de santé (PRS). Le PRS vise à déterminer les priorités des politiques de santé en région, dans les différents secteurs hospitalier, ambulatoire, médicosocial et de prévention, au plus près des besoins de la population et dans une logique territoriale. L'ARS décline aux niveaux régional et territorial les actions prévues dans le projet régional de santé. Ses programmes d'actions au sein des départements en sont l'illustration. Ils sont fondés sur des actions d'adaptation de l'offre, de coordination des acteurs locaux et de coopération.

UNE PRÉSENCE TERRITORIALE RENFORCÉE

L'ARS est organisée territorialement en un siège et six délégations départementales. Ces délégations constituent le réseau régional de l'Agence et constituent son ancrage territorial

Le rôle des délégations départementales

Parties intégrantes de l'ARS, les délégations départementales s'inscrivent dans la stratégie régionale et sont garantes de la territorialisation des politiques et des projets de santé.

La qualité de l'animation territoriale est une condition essentielle de la réussite au plan local des politiques publiques conduites par l'ARS. Les délégations départementales assurent l'animation au cœur des territoires, des sujets exigeant la proximité des porteurs des politiques de santé avec le terrain.

LA CONCERTATION DES ACTEURS DE SANTÉ

L'ARS pilote une démarche globale de démocratie sanitaire, qui vise à associer l'ensemble des acteurs du système de santé: professionnels de santé, représentants des usagers, collectivités territoriales, opérateurs, organismes de protection sociale...

Les instances de démocratie en santé, et notamment la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) et les conseils territoriaux de santé, ont pour objectif de susciter les échanges, les débats et d'aboutir à des propositions. Elles veillent également au respect et au développement des droits des usagers du système de santé.

SON ORGANISATION

Près de 340 collaborateurs qui oeuvrent conjointement sur le champ de la santé dans sa globalité

DIRECTION GÉNÉRALE

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

- Veille et sécurité sanitaire
- Prévention et promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique

DIRECTION DE L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE

- Prise en charge personnes en situation de handicap et personnes en difficultés spécifiques
- Prise en charge de la population personnes âgées

DIRECTION DE L'OFFRE SANITAIRE

- Gestion prévisionnelle des professions de santé
- Organisation de l'offre de soins
- Financement et performance des établissements de santé

DIRECTION DE LA STRATÉGIE

- Pilotage et innovation
- Efficience du système de santé
- Observation des données de santé

DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES 18 28 CHER EURE-ET-LOIR 36 INDRE INDRE-ET-LOIRE 41 45 LOIR-ET-CHER LOIRET

MÉTIERS SUPPORTS

Secrétariat général (ressources humaines, support informatique, moyens généraux)

Cabinet / communication

Comptabilité

LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE EN CHIFFRES

6
TERRITOIRES

AU 1ER JANVIER 2019

ESPÉRANCE
DE VIE
85,5 ANS
POUR LES FEMMES
79,3 ANS
POUR LES HOMMES

- 35 965 professionnels de santé libéraux et salariés dont 3 104 médecins généralistes, 3 715 médecins spécialistes, 1 198 chirurgiens-dentistes, 854 sages-femmes, 24 777 infirmièr(e)s et 2 317 masseurs-kinésithérapeutes
- 780 pharmacies d'officine
- 136 de laboratoires d'analyses médicales
- **229** établissements sanitaires publics et privés
- 1 200 établissements et services médico-sociaux
- 1 faculté de médecine à Tours et 1 faculté de médecine à Orléans en préparation
- 192 maisons et centres de santé ouverts
- 25 communautés professionnelles territoriales de santé au 31 décembre 2021





Délégation départementale

du Loiret • Siège